



Compte financier 2021

Rapport de gestion

L'article 212 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») dispose que le compte financier « *est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé* ».

1) Préambule méthodologique : périmètre du budget et des comptes du Cnous

Le réseau des Crous se compose du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et de 26 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), tous établissements publics administratifs, opérateurs de l'Etat. Il est régi par le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et soumis aux dispositions du décret décret GBCP.

Sa mission consiste à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants au quotidien et à favoriser leur épanouissement et leur parcours vers l'autonomie, à travers :

- l'accompagnement social et financier des étudiants (bourses sur critères sociaux, aides sociales) ;
- la restauration étudiante ;
- le logement étudiant ;
- le développement de la vie de campus, en partenariat avec les universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Le Cnous, établissement tête de réseau, a notamment pour mission de répartir les moyens alloués par l'Etat aux Crous. De ce fait, **les comptes du Cnous incluent à la fois des opérations d'allocation et les opérations liées à sa gestion en propre, les premières étant d'un volume très supérieur aux secondes** :

- Le compte financier du Cnous n'est pas le compte financier du réseau des Cnous. Chacun des Cnous, établissement public autonome, présente son compte financier à son propre conseil d'administration. Les comptes des Cnous ne donnent pas lieu à une consolidation au sens comptable mais à une simple agrégation, réalisée postérieurement à l'adoption des comptes financiers du Cnous et de chacun des 26 Cnous. Ainsi le rapport de gestion du Cnous n'a pas vocation à rendre compte de l'exécution du budget agrégé et des indicateurs d'activité et de gestion rendant compte de la mise en œuvre de l'ensemble des missions du réseau. Ce compte-rendu est l'objet du rapport d'activité du réseau, généralement présenté au conseil d'administration du Cnous de juillet n+1 ;
- Le compte financier du Cnous ne rend pas compte exclusivement de l'activité propre du Cnous. Ses comptes incluent ainsi :
 - pour une part minoritaire, des **opérations liées à son propre fonctionnement** (masse salariale du Cnous, dépenses de fonctionnement du Cnous) ;
 - des **dépenses et recettes exécutées par le Cnous pour le compte du réseau** :
 - en dépenses : CAS Pensions¹, rémunération des directeurs généraux de Cnous, dépenses d'investissement informatique réalisées par le Cnous au bénéfice de l'ensemble des Cnous...;
 - en recettes : frais de gestion des bourses du ministère de la culture, de Campus France, remises de fin de période de la centrale d'achats...
 - des **opérations d'allocation** :
 - **de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements** :
 - subvention pour charges de service public (SCSP) des Cnous, qui fait l'objet d'un traitement budgétaire ;
 - dotations en fonds propres des Cnous (investissement), suivies en compte de tiers (non budgétaires) dans les comptes du Cnous.
 - **de dotations déléguées par l'Etat au titre de bourses et aides spécifiques** aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires, également suivies en comptes de tiers (non budgétaires).

2) Rappel des évolutions intervenues en 2021 ayant eu un impact sur l'exécution du budget du Cnous

En 2021, le Cnous a exécuté 409,9 M€ de dépenses pour 427,3 M€ en recettes, résultant en un solde budgétaire positif à hauteur de 17,4 M€.

Avant de détailler *infra* la composition et l'évolution des dépenses et des recettes, il convient de rappeler le contexte exceptionnel dans lequel s'est à nouveau déroulée l'exécution de ce budget, contexte qui a justifié l'adoption de quatre budgets rectificatifs en cours d'exercice.

Le budget initial 2021 du Cnous a été arrêté, en conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020, en dépenses pour un montant de 389,9 M€ en dépenses (crédits de paiement) et 390,2 M€ en recettes, soit un solde budgétaire positif de 0,3 M€.

¹ A noter que depuis le budget initial 2022 adopté par le conseil d'administration du Cnous le 30 novembre 2021, les dépenses de CAS Pensions du réseau sont désormais supportées directement par le réseau des Cnous. Le compte financier 2022 du Cnous ne retracera donc pas ces dépenses.

Ce budget initial a du faire l'objet d'une première modification dès le conseil d'administration du 11 mars 2021 (BR1) afin de tenir compte de deux évènements marquants intervenus en toute fin d'année 2020 :

- Postérieurement à l'adoption du BR3 2020 du Cnous, il était apparu que les bourses sur critères sociaux nécessitaient en décembre un besoin de décaissement supérieur aux prévisions. Considérant que le versement à date des bourses aux étudiants constituait la priorité, et que son niveau de trésorerie de fin d'année le permettait, le Cnous avait alors proposé au MESRI une **utilisation provisoire de sa trésorerie à hauteur de 20M€**. La mise en œuvre de cet apport temporaire de trésorerie avait ainsi donné lieu à une notification rectificative abaissant de 20M€ le montant de la SCSP du réseau, expliquant la forte dégradation du solde budgétaire présenté en compte financier 2020. Conformément aux engagements pris, la restitution de ces 20 M€ de trésorerie a ensuite été confirmée à l'occasion du BR1 2021, avec un impact sur le solde budgétaire 2021 positif ;
- A la fin du mois de décembre 2020, l'Etat annonçait également les résultats du plan de relance, et le soutien exceptionnel accordé au réseau des Crous, à hauteur de 250 M€. Anticipant que le plan de relance aurait nécessairement un impact sur la contractualisation au titre des investissements 2021, le Cnous avait fait le choix de ne pas répartir l'intégralité des montants dont il disposait en BI 2021, afin de tenir compte de ces résultats dans la sélection des projets financés lors du BR1 2021.

A l'issue du conseil d'administration du 11 mars 2021, le BR1 était ainsi arrêté, en dépenses pour un montant de 389,9 M€ (CP) et en recettes pour un montant de 410,8 M€, soit un solde budgétaire positif de 21 M€.

Surtout, la poursuite de la crise sanitaire et les conséquences tant des mesures de lutte contre l'épidémie de la covid-19 que des mesures de soutien aux étudiants ont un impact majeur sur l'activité du réseau des Crous, qui s'est pour partie traduit par l'adoption successive de trois budgets rectificatifs supplémentaires, respectivement les 12 juillet, 5 octobre et 30 novembre 2021.

Comme en 2020, **c'est l'activité de restauration des Crous qui a été confrontée au plus grand nombre de bouleversements et d'incertitudes en 2021**. Avec le deuxième confinement intervenu fin 2020, toute l'activité de restauration assise a été limitée à de la seule vente à emporter jusqu'à l'adoption d'un nouveau protocole le 4 février 2021. Du 5 février jusqu'à la mi-mai, les étudiants ont pu consommer sur place, dans le respect d'un protocole sanitaire strict, leur repas acheté en vente à emporter dans les locaux de restauration. Et ce n'est donc qu'à partir de la fin du mois de mai 2021 que l'activité de restauration assise a pu reprendre son activité sous une forme normale, dans le respect des règles applicables à la restauration collective. Le passage à la restauration à emporter uniquement a nécessité une adaptation extrêmement rapide de l'ensemble des activités du réseau : production de repas, conditionnement, distribution... L'intégralité de l'activité de restauration a été conduite à s'adapter, alors même que tous les restaurants ne pratiquaient pas nécessairement la vente à emporter et que celle-ci concernait bien souvent des repas froids et non chauds. Durant toute cette période, le réseau a maintenu ouvert plus de la moitié de ses structures pour assurer la fourniture des repas nécessaires aux étudiants.

Parallèlement, le 21 janvier 2021, le Président de la République annonçait **l'extension temporaire du repas boursier à 1 € à tous les étudiants** ainsi que la possibilité de prendre deux repas à emporter, un pour le midi et un pour le soir. Appliquée dès le lundi 25 janvier suivant, cette mesure, dans le contexte décrit *supra* de vente à emporter exclusivement, a généré un surcroît d'activité pour le réseau des Crous alors que les conditions sanitaires demeuraient difficiles. A partir de la rentrée 2021, l'annonce par la ministre de la mise en place du **repas à un euro pour les étudiants non boursiers en situation de précarité** a également conduit le réseau des Crous à mettre en œuvre de nouvelles procédures automatisées et simplifiées de recours pour les étudiants. L'ensemble de ces mesures tarifaires a également dû être appliqué aux structures de restauration agréées par le réseau des Crous, dont un développement accru (ouverture de dix structures) avait par ailleurs été annoncé par la ministre à l'été 2021.

Enfin, l'ensemble de ces évènements sont survenus dans **un contexte parfois difficile en termes d'approvisionnements et de recrutements**. Durant la première moitié de l'année 2021, le réseau des Crous a fait face à une très forte hausse du coût des produits d'emballage, le coût des contenants pour un repas à 1 € s'élevait ainsi à 65 centimes début 2021, et à des ruptures d'approvisionnement dans le contexte d'une très forte hausse de la demande de l'ensemble du secteur de la restauration. A partir de la rentrée 2021, alors qu'un protocole sanitaire était toujours nécessaire à la poursuite des activités de restauration, le réseau a connu une très forte hausse de la fréquentation de ses structures de restauration, notamment du fait du repas boursier à 1 €, alors qu'en parallèle il était confronté à la fois à un déficit de personnels, du fait des difficultés de recrutement dans le secteur, et à des ruptures d'approvisionnement sur certains produits. Là encore, le réseau des Crous a fait preuve de tout son sens du service public afin de fournir le meilleur service possible de restauration aux étudiants. Il convient d'ailleurs de noter que l'enquête de satisfaction conduite auprès des étudiants témoigne de cet effort, avec une hausse de 0,1 point de la note moyenne accordée.

La mesure « repas 1€ » dont l'impact budgétaire sur l'exercice 2021 avait été estimé à 49,5 M€ et donnant lieu au versement d'un complément de SCSP à l'attention des Crous en 2021, fait apparaître un bilan au 31 décembre 2021 à 47,9 M€ en intégrant la restauration agréé ainsi que les repas à 1 € consommés par les étudiants de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Mayotte, soit un solde de subvention de 1,5 M€ (sans incidence sur les comptes du Cnous en 2021). Ainsi, quatre Crous font état d'une sous-compensation pour un montant total de 307K€ dont le Crous de Créteil pour 186K€. Un versement complémentaire sera donc effectué en BR1 2022.

Au-delà de l'activité de restauration, les autres champs d'intervention du réseau des Crous ont également été touchés par la situation sanitaire.

Dans le **domaine de l'hébergement**, si le taux d'occupation a finalement retrouvé un niveau analogue à celui de 2019, l'organisation de l'activité elle-même a connu plusieurs évolutions. Pour mieux venir en aide aux étudiants, le Premier ministre annonçait ainsi en novembre 2020 la création de 1 600 **référents étudiants en résidence**. Cette initiative, issue originellement des Crous, se trouvait ainsi élargie à l'échelle nationale. Puis, à l'été 2021, la ministre de l'enseignement supérieur a annoncé la poursuite des missions de ces référents, avec un passage à 1 000 référents, pour toute l'année universitaire 2021-2022. Parallèlement, les efforts conséquents liés au plan de relance comme aux efforts de réhabilitation entrepris par les Crous grâce aux crédits de contractualisation ont conduit à des fermetures temporaires de résidences sur de nombreux sites universitaires durant l'année universitaire ;

Surtout, dans ses actions de **vie étudiante**, le réseau des Crous n'a eu de cesse de mettre en œuvre des mesures de soutien supplémentaires à l'attention des étudiants, prises en particulier à l'initiative du ministère de l'enseignement supérieur. Tel fut notamment le cas :

- Du **recrutement exceptionnel et temporaire de 60 travailleurs sociaux** afin d'accroître les possibilités de soutien et d'accompagnement en urgence offertes aux étudiants. Parallèlement, le ministère a assuré une hausse sensible du montant des aides spécifiques allouées au réseau des Crous (+15 M€) et le Cnous a assuré un travail de simplification croissant permettant la dématérialisation de la prise de rendez-vous (déploiement de l'application « Mes Rendez-vous ») comme de l'instruction des dossiers de demandes d'aides ;
- Des efforts entrepris dans la **lutte contre la précarité menstruelle**, avec l'équipement de toutes les résidences du réseau des Crous de distributeurs de protections périodiques. Annoncée par la ministre de l'enseignement en février 2021, cette mesure a été déployée à travers des commandes locales dans un premier temps, avant la mise en œuvre d'un marché national à partir d'octobre 2021 et étendue également à la restauration² ;
- De la mise en œuvre de **l'indemnité inflation aux étudiants boursiers**. Annoncée en novembre par le Premier ministre, cette aide exceptionnelle de 100 € a été versée, pour les étudiants boursiers qui ne travaillaient pas, directement par le réseau des Crous et ce dès décembre 2021 à 650 000

² Le marché national permettant d'équiper 200 structures de restauration a été notifié au début de l'année 2022.

boursiers³, faisant du réseau des Crous le premier opérateur national à assurer cette mise en paiement et des étudiants boursiers les premiers bénéficiaires dans le temps.

La crise sanitaire a enfin eu à nouveau en 2021 un impact sur la situation économique du réseau des Crous. Cet impact, mesuré à l'aune de la situation en 2019, et sur la base d'une méthodologie permettant également d'intégrer les évolutions du coût denrées, est estimé à 1,6 M€ sur l'hébergement et 40,5 M€ sur la partie restauration. Il ne tient par ailleurs pas compte des surcoûts liés aux achats d'emballages évoqués *supra* ni d'une réduction des dépenses de personnel dans un contexte d'activité à la fois resserrée et fluctuante. Les pertes en restauration s'expliquent par deux phénomènes :

- Une moindre fréquentation de la restauration du fait des consignes sanitaires en particulier lors du premier semestre 2021, avec l'impossibilité de prendre son repas sur place ainsi qu'une présence physique moindre des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- A partir de la rentrée 2022, un effet « report » de la restauration dite « diversifiée » vers le repas à tarif social, en particulier le repas à un euro pour les boursiers.

Enfin, l'année 2021 a également été marquée par d'autres événements, sans lien avec la crise sanitaire, mais qui ont également eu un impact sur la situation budgétaire du Cnous lui-même. Cela fut particulièrement le cas pour l'organisation pour la première fois des élections des représentants étudiants au conseil d'administration des Crous par voie électronique, conduisant à l'attribution de moyens de communication supplémentaire au réseau des Crous (voir *infra*). Par ailleurs, le Cnous a évidemment assuré son rôle de pilotage du réseau des Crous, en particulier en matière de contractualisation, conduisant à des ajustements aux dotations en crédits d'investissements initialement proposées, ainsi qu'en matière de collecte et de reversement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). A ce titre, le Cnous assure ainsi l'arrêt du montant définitif de la collecte, le calcul des montants devant revenir à chacun des établissements et assure les opérations de péréquation à l'échelle du réseau entre les Crous, avant reversements aux établissements (opérations gérées en comptes de tiers, à hauteur de 6,3 M€ en 2021). Une mission d'audit de l'IGESR relative à la collecte et au reversement de la CVEC a ainsi souligné en 2021 le niveau élevé de maîtrise des risques associés à ces processus dans le cadre des missions assurées par le Cnous.

Pour toutes ces raisons, trois autres budgets rectificatifs sont intervenus durant l'exercice 2021, conduisant de fait à modifier substantiellement la situation par rapport au budget initial ainsi qu'au premier BR adopté en mars. Ces budgets rectificatifs succesifs ont ainsi permis :

- Lors du conseil d'administration du 12 juillet 2021, après annonce de la prolongation du repas boursier à 1 € pour l'année universitaire 2021-2022 par la ministre de l'enseignement supérieur, à assurer la répartition de 16,76 M€ complémentaires afin de couvrir le coût de la mesure constatée de janvier à mai 2021 et d'anticiper son coût estimatif jusqu'à la rentrée, ainsi que de procéder à des transferts de crédits du titre 7 vers le titre 3 (1,65 M€) et à attribuer des crédits d'accessibilité aux Crous (3,69 M€) ;
- Lors du conseil d'administration du 5 octobre 2021, d'assurer notamment la répartition du solde de 17,7 M€ de la dotation allouée au réseau au titre de la compensation financière de la mise en œuvre du repas à 1 €, de redéployer des crédits supplémentaires du Cnous vers les Crous à hauteur de 4,2 M€, d'assurer une actualisation de la contractualisation 2021 ainsi que de tenir compte d'une hausse des recettes de 0,2 M€ par le MESRI au titre des dépenses de communication liées à l'organisation des élections étudiantes ;

³ Des vagues successives de paiement intervenant ensuite depuis le début de l'année 2022.

- Lors du conseil d'administration du 30 novembre 2021 enfin, de tenir notamment compte à la fois d'un soutien supplémentaire du Cnous de l'ordre de 14,1 M€ au bénéfice des Crous, attribués dans **une logique de solidarité** afin d'éviter que certains puissent se trouver en difficulté financière en fin d'exercice, d'un complément de dotation de SCSP de 7,5 M€ notifié par le MESRI versé pour l'accompagnement du réseau des oeuvres pour son action pendant la crise sanitaire, d'une nouvelle actualisation de la contractualisation et de répartir un complément de 3,28 M€ sur le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup (AMP) qui atteint ainsi près de 10 M€..

A l'issue de ce BR4, le montant des dépenses prévisionnels s'établissait à 416,46 M€, celui des recettes prévisionnelles à 423,73 M€, et le solde budgétaire à 7,27 M€.

3) Présentation de l'exécution budgétaire

DEPENSES								
	Montants Budget initial 2021		Montants BR4 2021		COFI 21		Ecart BI / COFI 21	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	100 199 904	100 199 904	96 499 904	96 499 904	93 634 755	93 634 755	6 565 149	6 565 149
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>77 410 527</i>	<i>77 410 527</i>	<i>75 620 178</i>	<i>75 620 178</i>	<i>73 079 531</i>	<i>73 079 531</i>	<i>4 330 996</i>	<i>4 330 996</i>
Fonctionnement	288 028 958	286 427 809	318 869 705	317 268 556	316 169 655	313 800 361	-28 140 697	-27 372 552
<i>Gestion du Cnous</i>	<i>11 829 061</i>	<i>10 227 912</i>	<i>11 507 607</i>	<i>9 906 458</i>	<i>9 070 094</i>	<i>6 700 800</i>	<i>2 758 967</i>	<i>3 527 112</i>
<i>Gestion du Réseau</i>	<i>276 199 897</i>	<i>276 199 897</i>	<i>307 362 098</i>	<i>307 362 098</i>	<i>307 099 561</i>	<i>307 099 561</i>	<i>-30 899 664</i>	<i>-30 899 664</i>
Intervention								
Investissement	3 837 790	3 192 160	3 337 790	2 692 160	3 322 514	2 458 636	515 276	733 524
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	392 066 652	389 819 873	418 707 399	416 460 620	413 126 924	409 893 752	-21 060 272	-20 073 879
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		357 242		7 266 905		17 367 015		
RECETTES								
	Montants Budget initial 2021		Montants BR4 2021		COFI 21		Ecart BI / COFI 21	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Recettes globalisées	386 638 955		420 672 595		423 595 554		-36 956 599	
Subvention pour charges de service public	383 727 098		416 779 437		419 020 831		-35 293 733	
Autres financements de l'Etat	0						0	
Fiscalité affectée	0						0	
Autres financements publics	440 000		440 000		60 760		379 240	
Recettes propres	2 471 857		3 453 158		4 513 963		-2 042 106	
Recettes fléchées*	3 538 160		3 054 930		3 665 213		-127 053	
Financements de l'Etat fléchés	3 192 160		2 692 160		3 337 790		-145 630	
Autres financements publics fléchés	346 000		362 770		327 423		18 577	
Recettes propres fléchées	0							
TOTAL DES RECETTES (C)	390 177 115		423 727 525		427 260 767		-37 083 652	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	0		0		0			

3.1) Recettes

Les recettes 2021 se montent à 427,3 M€, soit un montant supérieur de 0,8 % par rapport au BR4 .

La subvention pour charges de service public représente 98,07 % des recettes. En 2021, son montant a été porté de 383,7 M€ en budget initial à 416,8 M€ en BR 4 et 419 M€ en compte financier, soit une hausse de 9,2 % correspondant à :

- La notification du versement des 20 M€ de SCSP 2020 dont le règlement avait été déporté, approuvée en BR1 ;
- 1,65 M€ de transferts T7/T3, validés par le MESRI et approuvés en BR2 ;
- 3,7 M€ de crédits d'accessibilité attribués par le MESRI et répartis en BR2 ;
- Des notifications complémentaires relatives aux financement des dépenses de communication pour les élections étudiantes (0,2 M€) et de la participation du MESRI aux frais du réseau induits par l'organisation des examens et concours, approuvées en BR3 ;
- La notification d'un complément de SCSP de 7,5 M€ par le MESRI pour l'accompagnement du réseau des oeuvres pour son action pendant la crise sanitaire, approuvée en BR4 ;
- Et enfin deux notifications exceptionnelles de crédits, post-BR4, à hauteur respectivement de 2,2 M€ visant à assurer le déploiement de diverses mesures RH depuis le 1^{er} janvier 2021 telles qu'une revalorisation indemnitaire des travailleurs sociaux et des médecins de prévention et l'application des mesures de convergence indemnitaire Île-de-France, et de 61 000 € visant à couvrir diverses dépenses : frais d'organisation des concours 2021, financement d'actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et remboursements aux Crous de dépenses d'autotests effectuées

Les autres financements publics et recettes propres globalisées se montent à 4,6 M€, soit un taux d'exécution supérieur de 36,3 % à la prévision initiale. Ces recettes se composent principalement :

- des remises de fin d'année (RFA) (1 733 323 €) ;
- des frais de gestion du ministère de la culture (658 647 €) ;
- d'un rattrapage des frais de gestion du MAA (années 2018 et 2019) (663 696 €) ;
- des charges de l'immeuble de Vanves refacturés aux occupants (554 583 €) ;
- des frais de gestion Campus France (réservations de logement) (237 040 €) ;
- des frais de gestion pour les bourses IMT et GENES pour l'année 2020-2021 (107 353 €) ;
- du financement des projets en lien avec la carte étudiante européenne (41 303 €) ;
- des cotisations des adhérents à la centrale d'achats (23.000 €).

Le niveau finalement plus élevé des recettes propres en 2021 s'explique par :

- La constatation de remises de fin d'année (RFA) plus importantes que prévues ;
- La poursuite de la forte mobilisation des services financiers – sous-direction des finances et de la performance et agence comptable – sur le recouvrement effectif des recettes en 2021.

Les remises de fin d'année (RFA) collectées par la Centrale d'achats des Crous

Faisant suite aux conclusions rendues par la DAJ du MINEFI après saisine, la Centrale d'achats commence à procéder aux reversements des RFA collectées les années précédentes dans le cadre de l'exécution de certains de ses marchés, principalement alimentaires.

Prenant en considération l'avis de la DAJ, la Centrale d'achats a modifié la rédaction de la clause RFA en milieu d'année 2020. Le mécanisme de reversement repose ainsi sur deux règles :

- Les RFA collectées sur le fondement de la clause initiale sur les RFA sont libérables à extinction du délai de prescription quadriennale
- Les RFA collectées au titre de la clause modifiée sur les RFA sont décaissables l'année suivant leur perception.

A l'occasion d'un contrôle a posteriori réalisé par les services du CBCM au début de l'année 2021, l'ensemble de ce mécanisme et des flux financiers associés a également été soumis à l'analyse du CBCM.

Au vu de ces éléments et conformément aux conclusions du contrôle, le Cnous présente désormais un planning de décaissement annuel. Ce planning de décaissement à date est le suivant :

Année	Montant décaissable € HT Clause initiale	Montant décaissable € HT Clause modifiée	Total € HT
2022	123 826,82 €	356 873,69 €	480 700,51 €
2023	844 072,94 €	selon encaissements 2022	
2024	888 223,00 €	selon encaissements 2023	
2025	1 719 656,82 €	selon encaissements 2024	

Les recettes fléchées sur financement Etat, pour un montant de 3,3 M€, correspondent au financement par l'Etat des investissements du Cnous, essentiellement affectés aux projets informatiques du réseau⁴.

Les autres financements publics fléchées prévues au budget pour un montant de 346 K€ correspondent au dispositif de bourses Giveka et la réimputation des recettes du projet « My Academic ID »

⁴ Le solde de la dotation en fonds propres perçue, destiné au réseau, étant géré en compte de tiers.

3.2) Dépenses

Les dépenses exécutées en 2021 se montent à 413,1 M€ en AE et 409,9 M€ en CP. Le taux d'exécution s'établit à 98,6 % en AE et 98,4 % en CP par rapport au dernier BR (contre 98,8 % en AE et 98,4 % en CP en 2020, 97,8 % en AE et 97,9 % en CP en 2019 et 96,0% en AE et 96,6% en CP en 2018).

3.2.1) Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 22,8 % des dépenses totales du Cnous, pour un montant de 93,6 M€ en AE comme en CP, soit une hausse de 2 M€ par rapport à l'exercice 2020. Leur taux d'exécution s'établit à 97 % contre 96,3 % en 2020 et 94 % en 2019.

Pour mémoire, les dépenses de personnel prises en charge sur le budget du Cnous comprennent :

- Les dépenses de personnel du Cnous lui-même, pour une part minoritaire ;
- Les dépenses de CAS Pensions (part salariale et part employeur) pour l'ensemble du réseau, pour une part majoritaire et pour la dernière année.

L'autorisation d'emplois du Cnous, ouverte au budget initial, s'élevait, en 2021 à 170 équivalents temps plein travaillés (ETPT), dont 165 sous plafond et 5 hors plafond.

L'exécution globale s'établit à **147,36 ETPT** (dont 143,61 ETPT sous-plafond et 3,75 hors plafond), en légère augmentation par rapport à l'exécution 2020 de 143,28 ETPT (140,57 ETPT sous-plafond et 2,71 hors plafond). La trajectoire de renforcement du Cnous qui a nécessité le relèvement du plafond en 2020 tout comme en 2021 est bien confirmée par l'exécution globale depuis plusieurs années.

Toutefois, une sous exécution par rapport à l'objectif est observée (87 % d'exécution) et résulte d'une augmentation des tensions de recrutement, en particulier en période de crise sanitaire et sur des métiers techniques particulièrement touchés par les difficultés de recrutement (informatique et fonctions budgétaires et financières notamment).

Emplois rémunérés	Exécution 2020		BI 2021		Exécution 2021	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
Sous plafond	144,2	140,57	165	165	148,2	143,61
dont hors plafond	4	2,71	5	5	4	3,75
Total	148,2	143,28	170	170	152,2	147,36

Dépenses de personnel prises en charge par le Cnous

Le BI 2021 positionnant la masse salariale à hauteur de 100,1 M€ dont 89,9 M€ concernait le CAS Pension, avait été estimé sur la base d'éléments prévisionnels se justifiant notamment par :

- La création de 16 postes et de 3 transformations de poste au Cnous pour un montant total estimé à 1,035 M€ dont 0,41 M€ de pensions civiles ;

- Des dépenses de personnel liées à divers dossiers en cours (procédure de licenciement, paiement de jours de CET...) pour un montant estimé à 0,035 M€.

Cette prévision prenait également en compte l'impact des pensions civiles des Crous à hauteur de 6,3 M€ pour les mesures suivantes :

- L'effet report des 266 concours au 01.09.2020 (8 mois) et des 21 concours de cat A au 01.12.2020, pour un montant total estimé à 3,884 M€ de pensions civiles.
- La campagne d'évolution de la cartographie des emplois pour 2021 pour un total de 0,3 M€ de pensions civiles.
- La nomination d'environ 340 ITRF, ex PO, au 01.09.2021 pour un montant de 2,1 M€ de pensions civiles.

Les frais de personnel avaient été évalués au BR4 à 96,4 M€, dont 73 M€ au titre des seules dépenses de la part employeur du CAS pensions civiles de l'ensemble du réseau (DCEM) et 12,8 M€ pour les dépenses de personnel du Cnous (DPER), y compris la part salariale du CAS pensions⁵.

La dépense exécutée en 2021 s'est élevée à 93,6 M€, soit 84 M€ pour les pensions civiles (parts ouvrière et patronale) et 12,9 M€ pour les dépenses de personnel du Cnous, dont 2,9 M€ au titre de la part employeur et 0,4 M€ au titre de la part salariale du CAS pensions, les dépenses de personnel du Cnous hors CAS pensions ne représentant que 9,6 M€. La budgétisation prévisionnelle de 13 M€ était adossée à une prévision d'exécution de 3,3 M€ au titre de la part salariale et part employeur des pensions civiles des agents du Cnous et de 9,7 M€ pour le personnel.

La variation des charges de personnel exécutée entre 2020 et 2021 (+1,5M€) s'explique principalement par l'augmentation des pensions de retraite du CAS pensions avec :

- L'incidence en année pleine des 244 concours ITRF au 1er septembre 2021 et des 348 concours ouverts au 1er décembre 2020 pour la totalité du réseau des Crous ;
- L'incidence des 37 évolutions et repyramidages des cartes des emplois des Crous au 1er janvier 2021.

De fait la progression de dépense constatée de 1,5 M€ est minotée pour deux raisons :

- En raison des effets de la première vague de concours réservés (985 lauréats) ouverts au 1^{er} septembre 2019, dont les reclassements effectifs et la prise en charge au titre du CAS pensions ne sont intervenus que courant 2020, avec un rappel de 4 mois réglés en 2020 au titre de 2019, ce qui correspond à environ 4 M€ de versement au CAS pensions en 2020 et non en 2019.

⁵ Le Cnous assumait jusqu'en 2021 sur son budget de masse salariale l'intégralité des parts employeur et salariale du CAS pensions pour tous les personnels fonctionnaires du réseau.

- En raison d'une correction au sein du Crous de Poitiers qui a conduit à minorer la dépense de CAS au Crous de Poitiers en mai 2021 de 220.000 € environ.

Sans ces deux facteurs, la dépenses de CAS du réseau aurait progressé d'environ **5,7 M€ au total** entre 2020 et 2021.

en M€	BI 2021	Budgétisation 2021 (BR4)	Exécution 2021
Total Masse salariale	100,1	96,4	93,6
<i>dont PC Part employeur</i>	89,9	73,0	73,1
<i>dont PC Part salariale</i>		10,9	10,9
<i>dont dépenses de personnel Crous</i>	10,3	12,5	9,6
Focus Masse salariale Crous	13	12,8	12,9
<i>dont PC Part employeur</i>	2,9	2,8	2,9
<i>dont PC Part salariale</i>	0,4	0,4	0,4
<i>dont dépenses de personnel Crous</i>	9,7	9,6	9,6

S'agissant du Crous seul, l'analyse de sa masse salariale conduit à constater une légère sous-estimation par rapport au prévisionnel en ETPT et de 0,1 M€ par rapport à l'exécution sans effet sur la gestion de la masse salariale globale effectuée par le Crous. L'évaluation initialement réalisée à partir des coûts moyens avait en effet été légèrement sous-estimée par rapport à la technicité des postes comme aux profils des candidats retenus.

Le coût moyen par ETPT pour l'année 2021, tout comme pour l'année 2020, est de 0,09 M€.

	ETPT 2021	Coût chargé annuel (M€)	Coût moyen par ETPT	% Masse salariale
DG CROUS	26,00	3,5	0,13	27%
Titulaire	78,62	6,5	0,08	50%
Contractuel	38,99	2,7	0,07	21%
Hors plafond	3,75	0,04	0,01	0,3%
Autres*		0,2		1%
Total	147,36	12,9	0,09	100%
<small>*conférenciers, vacataires, action sociale...</small>				

NB : la MS 2020 était à 12,5 M€ avec PCV (Salariale + patronale) à 3,2 M€ auxquels il faut ajouter environ 0,4 M€ de dépenses autres, soit un total de MS 2020 à 12,9 M€. Dès lors, la légère hausse de la MS 2021 est plutôt cohérente au vu de l'augmentation des ETPT : +0,11 M€ pour 4,08 ETPT en plus entre 2020 et 2021, sachant que le coût moyen d'un ETPT est maintenu à 0,09 M€ et que les autres dépenses de personnel ont diminué de 0,1 M€ ainsi que le coût moyen des DG Crous du fait du départ à la retraite d'un DG titulaire en début de période.

3.2.2) Autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) représentent 76,6 % des dépenses du Cnous et s'établissent à 313,8 M€, parmi lesquels 307,1 M€ correspondent à la SCSP répartie entre les Crous.

Le reliquat, correspond :

- aux dépenses de fonctionnement du Cnous, dont la majorité est elle-même exécutée au bénéfice du réseau (formation, communication, informatique...). Comme en 2020, ces dépenses sont à nouveau en net retrait par rapport au BI (-23,3 % en AE et -34,5 % en CP), la crise sanitaire ayant à nouveau conduit à une baisse des dépenses de fonctionnement du Cnous - notamment au titre des événements (annulation du salon Campus Cook et des séminaires), des frais de déplacement et de la formation. Le taux d'exécution par rapport aux crédits inscrits en BR4 s'établit à 67 %, le BR4 n'ayant pas permis au Cnous de tirer toutes les conséquences de la situation sanitaire sur ses propres dépenses (c'est en BR3 que le Cnous avait reprogrammé une partie de ces actions, une nouvelle reprogrammation aurait dû être conduite en BR4). La sous-exécution concerne notamment les frais généraux du bâtiment de Vanves – impact de la baisse de fréquentation liée au télé-travail - la formation, compte tenu de la poursuite des restrictions sanitaires jusqu'à la fin de l'exercice, la communication (recentrée à nouveau sur une communication numérique) ainsi que les dépenses d'ordre informatique, la crise sanitaire ayant *in fine* conduit à décaler de nombreux projets.
- au remboursement au Crous de La Réunion de ses dépenses au titre du CAS Pensions et aux subventions concernant l'outre-mer, dans le cadre des conventions validées en conseil d'administration ;

3.2.3) Dépenses d'investissement du Cnous

Les dépenses d'investissement du Cnous se sont élevées à 3,3 M€ en AE et 2,4 M€ en CP. Elles ont été exécutées à 99,5 % en AE et à 91,3 % en CP (contre respectivement 97,9 % et 65,3 % en 2020). L'amélioration du taux d'exécution, trajectoire déjà constatée en 2020 et poursuivie en 2021 donc, s'explique par une attention accrue au respect de la chaîne de la dépense comme aux actualisations plus fréquentes de la contractualisation avec les Crous qui exige alors de redéployer, le cas échéant, rapidement des crédits d'investissements du Cnous vers les Crous en cas de besoin.

4) Opérations pour comptes de tiers

Le tableau *infra* retrace les flux 2021 et le solde à fin décembre pour les opérations suivies en compte de tiers.

Au total, les opérations pour et en compte de tiers ont alimenté la trésorerie du Cnous pour un montant net de 10,5 M€. Le solde de trésorerie correspondant à ces opérations, non disponible, se monte à 94,5 M€.

	Soldes 31/12/2020	Encaissements 2021	Décaissements 2021	Ecarts E/D 2021	Soldes 31/12/2021
Dotation en fonds propres des crous	81 966 459	81 761 336	73 960 386	7 800 950	89 767 409
Aides spécifiques	0	61 828 800	61 828 800	0	0
Bourses MCC	1 183 960	36 640 000	34 905 560	1 734 440	2 918 400
Bourses MAAF	0	117 259	117 259	0	0
BSP-EAP	0	782	782	0	0
ARPE	0	2 333	2 333	0	0
AMM	0	7 200 000	7 131 599	68 401	68 401
AMP	0	10 000 000	9 364 000	636 000	636 000
GEN	250 000	2 500 000	2 707 966	-207 966	42 034
IMT	0	6 574 111	5 951 171	622 940	622 940
GENES	11 043	526 734	485 929	40 805	51 848
Giveka	310 000	300 000	310 000	-10 000	300 000
Lessence	114 794	0	0	0	114 794
Réhabilitation Locaux de Vanves	178 949	0	176 170	-176 170	2 779
CVEC	0	6 296 083	6 296 083	0	0
Total	84 015 205	213 747 438	203 238 038	10 509 400	94 524 605
Tableau 5 liasse		213 640 238	203 130 838		
Tranfert MAA/MCC		-107 200	-107 200		

4.1) Dotations en fonds propres des Crous

En tant qu'établissement répartiteur, le Cnous gère les dotations en fonds propres (titre 7) destinées aux investissements des Crous. Après déduction des transferts vers le titre 3 et des sommes destinées au Cnous, un montant total de 81 M€ a été attribué au réseau en fonds propres au titre de l'exercice 2021.

Les sommes décaissées au profit des Crous en 2021 s'élèvent à 73,9 M€, soit 1,5 M€ de moins qu'en 2020. Cette très légère diminution témoigne de ce que les Crous ont maintenu leur effort d'investissement en 2020, en dépit de circonstances adverses et doit être relativisée au regard des financements obtenus par ailleurs dans le cadre du plan de relance pour le financement d'opérations de réhabilitations. En effet, au vu des contraintes temporelles très fortes pesant sur le plan de relance, la priorité absolue du réseau a été portée sur le bon déploiement des programmes financés au titre du plan de relance. Elle s'explique également par la tension maintenue sur la situation financière des Crous compte tenu des pertes d'exploitation encourues, tension qui a pu les inciter à émettre leurs appels de fonds au plus près de la réalisation de leurs dépenses.

En 2021, les crédits non mobilisables (montants engagés par le Cnous au profit des Crous) dans la trésorerie du Cnous représentent 89,8 M€.

4.2) Aides directes

Les dotations relatives aux aides directes aux étudiants qui transitent par le budget du Cnous sont également gérées en compte de tiers. L'exercice 2021 a été notamment marqué par :

- Une nouvelle hausse des dépenses au titre des aides spécifiques. Comme rappelé *supra*, le gouvernement a en effet souhaité abonder les montants attribués au réseau des Crous au titre des aides spécifiques et visant à soutenir les étudiants en urgence. Leur montant a ainsi été porté à 61,8 M€ contre 46,8 M€ présentés en budget initial 2021, permettant aux Crous d'augmenter les volumes d'aides versées au titre des aides ponctuelles ;
- Une hausse des dépenses au titre de l'aide à la mobilité Parcoursup (AMP) en cours d'exercice 2021 ces dépenses demeurant stables par rapport à 2020 à hauteur de près de 9,3 M€, tout comme celles liées à l'aide à la mobilité master (AMM) à 7,1 M€ ;
- La poursuite de l'action du Cnous comme véritable « guichet unique » au services des étudiants hors du champ MESRI, pour les étudiants boursiers du ministère de la Culture, de la Grande école du numérique (GEN), du groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques (GENES) ainsi que des instituts mines-télécom (IMT)⁶. Les montants sont en hausse par rapport au BI 2021, notamment du fait de l'attribution, pour ces étudiants, de l'indemnité inflation qui leur a également été versée par le réseau des Crous ;
- Des reversements effectués pour le compte du réseau :
 - auprès du ministère de l'agriculture, dans le cadre de la clôture de la convention de mandat avec le Cnous, ce ministère déléguant désormais directement aux Crous la gestion des bourses sur critères sociaux des étudiants du ministère de l'agriculture. 0,1 M€ ont ainsi été reversés au MAA ;

⁶ A noter que certaines bourses gérées pour le compte d'autres établissements ne passent pas par les comptes du Cnous. C'est notamment le cas de Sup'Aéro depuis 2019 (Crous de Toulouse-Occitanie) ainsi que de l'ENSTA Bretagne depuis 2021 (Crous de Rennes-Bretagne).

- auprès du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dans le cadre des travaux de clôture de la gestion de l'aide à la recherche d'un premier emploi (ARPE) et des emplois d'avenir professeurs (BSP-EAP), le Cnous ayant également procédé pour le compte du réseau au reversement au MESRI des indus collectés à hauteur respectivement de 2 K€ et de 782 €.

4.3) Dons et legs

La fondation Giveka a poursuivi son soutien sous forme de bourses destinées aux étudiants en situation de handicap (complémentaire du financement d'aménagements présenté *supra*), avec un soutien à hauteur de 310 000 € pour 62 boursiers en 2021, année durant laquelle le conseil d'administration du Cnous, lors de sa séance du 11 mars 2021, a d'ailleurs délibéré sur un avenant relatif à la gestion de ce dispositif.

Les legs Dobry-Baratz et Lassence ne font désormais plus l'objet d'aucun décaissement. Concernant le leg Lassence, comme souligné dans le rapport du compte financier 2020, le capital légué, précédemment placé à la Caisse des dépôts et consignations, a été viré sur le compte du Cnous fin 2019 à l'expiration de ce support, la direction régionale des finances publiques ayant confirmé qu'un nouveau placement en OAT n'était pas souhaitable dans un contexte de taux bas et n'ayant proposé aucun placement alternatif.

4.4) Autres opérations gérées en compte de tiers

Sont également retracés en comptes de tiers :

- Les opérations relatives à la TVA ;
- Les opérations de travaux sur le bâtiment de Vanves ;
- Les mouvements de trésorerie liés au rôle de pivot assuré par le Cnous pour l'équilibrage de trésorerie entre les Crous à l'occasion de la répartition du produit de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), pour un solde nul, le Cnous n'étant pas affectataire de la CVEC.

5) Trésorerie et fonds de roulement

La trésorerie au 31 décembre 2021 s'élève à 117,7 M€, en hausse de 27,7 M€ par rapport à 2020.

Cette évolution s'explique par les principaux mouvements suivants :

- solde des opérations budgétaires : +17,4 M€ dont un versement de 20 M€ en BR1 au titre de la SCSP 2020. En l'absence de ce versement en BR1, au titre de 2020, le Cnous aurait ainsi été dans l'obligation d'effectuer un prélèvement sur son fonds de roulement durant l'exercice 2021 ;
- solde des opérations non budgétaires (opérations pour et en compte de tiers) : +10,3 M€ (dont 7,8 M€ de dotation en fonds propres des Crous).

La trésorerie gagée (non disponible) se monte à 105,6 M€ correspondant principalement à :

- 94,4 M€, soit 80% de la trésorerie totale, relevant d'opérations pour et en compte de tiers ;
- 0,88 M€ d'avance de fonds pour le financement d'un projet informatique
- 10,3 M€ pour la part prise en compte dans le Fonds de Roulement non disponible :
 - 5,3 M€ de RFA (Remises de Fin d'Année) relatives aux marchés nationaux, principalement les marchés alimentaires, de 2016 à 2021 qui ont vocation à être reversées aux Crous.
 - 2,2 M€ de versements complémentaires de SCSP à redistribuer aux Crous en 2022.
 - 2,14 M€ de provisions (0.94M€) et de retenue de garantie (1,2M€)
 - 0,62 M€ de dépenses engagées et décaissées en début d'année 2022

Le fonds de roulement comptable final de l'exercice 2021 s'élève 23,8M€, il a été abondé de 14,8M€ sur l'exercice et réduit de la part non mobilisable (cf. *supra*), il s'élève à 13,5M€.